

Ma Comm'Une

Votre magazine communal



VILLE DE
SAINT-GHISLAIN

Décembre 2023
N°15



Environnement p. 12
TOUS ENSEMBLE POUR
PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT



Dossier spécial p.4
BUDGET COLLABORATIF :
UNE NOUVELLE ÉDITION EN 2024



Concerts de Noël à Baudour

Eglise Saint-Géry
Décorée et fleurie

Vendredi 8 décembre à 18h30
avec les Benjamins de l'Académie
de musique de Baudour

Samedi 9 décembre à 17h
avec le JB Band de Baudour

Entrée gratuite
Sans réservation

Informations

065 76 19 45
score@saint-ghislain.be





Edito

Les vagues de chaleur que nous avons connues cet été, suivies d'un début d'automne anormalement ensoleillé, nous l'ont rappelé à suffisance : le réchauffement climatique est un fait incontestable. Incendies dévastateurs et inondations de grande ampleur, ces catastrophes naturelles s'accroissent d'année en année ; le constat s'avère donc implacable : face à la hausse des températures, il est urgent d'agir !

Administration et autorités saint-ghislainoises s'inscrivent déjà pleinement dans la dynamique indispensable de transition écologique et énergétique. À commencer par nos infrastructures que nous rénovons en accordant une attention particulière à la réduction des émissions de CO2. C'est ainsi qu'à Tertre, le Hall de maintenance est doté depuis plusieurs mois d'une chaudière biomasse tandis qu'en centre-ville, la piscine communale – pourtant déjà faiblement énergivore – a été repensée pour que la production et le rejet de dioxyde de carbone y soient encore davantage réduits ; sur le toit, des panneaux solaires viendront compléter l'ensemble. Sept de nos bâtiments publics en sont d'ores et déjà équipés et deux de plus le seront à court terme.

Vous êtes nombreux, vous aussi, à avoir opté pour le photovoltaïque ou la rénovation énergétique de vos habitations. J'en veux pour preuve le succès croissant des primes que notre Ville octroie à ses habitants. Ce coup de pouce financier est l'un des rouages du mouvement de fond qui, à Saint-Ghislain, voit les citoyens et leurs représentants joindre leurs forces pour préserver l'environnement. Et soulignons, contrairement à une idée peut-être trop fréquemment reçue, que le secteur économique et industriel présent sur notre territoire s'y engage lui aussi. Raison pour laquelle votre magazine communale apportera, dans ce numéro et le suivant, un éclairage particulier sur les efforts indispensables que tous ensemble nous entreprenons.

Bonne lecture !

Daniel OLIVIER
Bourgmestre



Sommaire

- ▶ **Dossier spécial** **p.4**
EN COUVERTURE Budget collaboratif :
une nouvelle édition en 2024

- ▶ **Vie communale** **p.6**
"Ma carte Ville" : ATTENTION AUX ÉCHÉANCES !
Soyez alertés !
L'actualité à portée de main
Demandez votre permis provisoire en ligne
Coup de propre sur les monuments commémoratifs
Le paiement par carte privilégié
Planifiez votre pension en ligne

- ▶ **Social** **p.10**
Solidarité intergénérationnelle

- ▶ **Environnement** **p.11**
Collectes Hygea : tout ce que vous devez savoir
EN COUVERTURE Tous ensemble pour préserver
l'environnement (1/2)

- ▶ **Mobilité** **p.14**
La sécurisation aux abords des écoles, une priorité
Travaux en cours à Hautrage

- ▶ **Urbanisme** **p.15**
Le b.a.-ba des clôtures

- ▶ **Points de vue** **p.16**

- ▶ **De-ci, de-là, à travers l'Entité** **p.17**
Il était une fois

- Informations communales**
Le Mot du Collège
Une administration à votre service

- Agenda** **p.18**

Budget collaboratif : une nouvelle édition en 2024

Forte du succès de la première édition, la Ville de Saint-Ghislain réitère l'expérience de participation citoyenne et ce, dès le 8 janvier prochain.

Rappelez-vous : le 22 juin 2022, la Cité de l'Ourse annonçait fièrement le lancement de son tout premier budget collaboratif. Le principe : permettre aux habitants de l'Entité de proposer une initiative sociale, urbaine ou environnementale qui améliorerait le quotidien des habitants d'un quartier ou des Saint-Ghislainois dans leur globalité. Au terme de cette première édition, 6 projets lauréats ont été retenus et sont sur le point d'être concrétisés grâce à l'aide des services communaux.

Aménagement urbain dans votre quartier, événement intergénérationnel pour votre voisinage : et si en 2024, c'était votre idée qui était retenue ? Dans quelques semaines, vous aurez l'opportunité de partager votre projet avec vos concitoyens via la deuxième édition du budget collaboratif.

Qu'est-ce qu'un budget collaboratif ?

La priorité des autorités communales est de veiller au bien-être quotidien des habitants. C'est pourquoi l'objectif de cette opération est de partager vos idées et de vous permettre d'améliorer votre quotidien.

Pour ce faire, les pouvoirs locaux ont débloqué une nouvelle enveloppe budgétaire de 50 000 euros pour concrétiser des idées citoyennes portées sur les 3 thématiques détaillées ci-contre.

Budget collaboratif

Faites de vos idées une réalité !

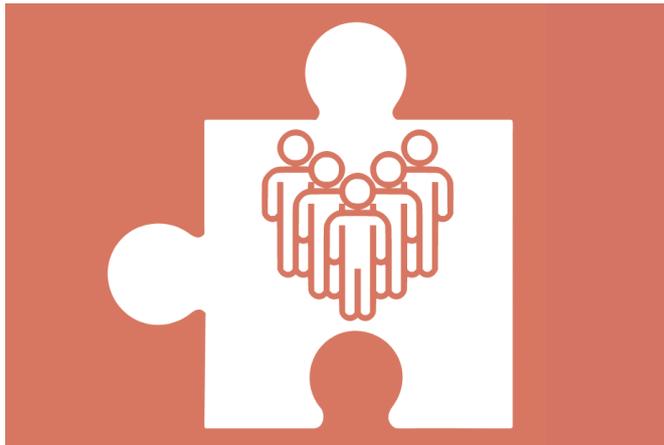


Qui pourra proposer un projet ?

- Les collectifs ou groupements de citoyens saint-ghislainois composés de minimum 3 personnes physiques, âgées de minimum 16 ans et domiciliées à des adresses différentes à Saint-Ghislain
- Les ASBL ayant leur siège social dans l'Entité

Les projets déposés devront être portés par un.e seul.e référent.e de plus de 18 ans. La personne désignée comme porteur ou porteuse de projet sera l'unique interlocuteur ou interlocutrice de l'Administration communale si son idée est retenue. Le règlement complet de cette deuxième édition sera prochainement disponible :

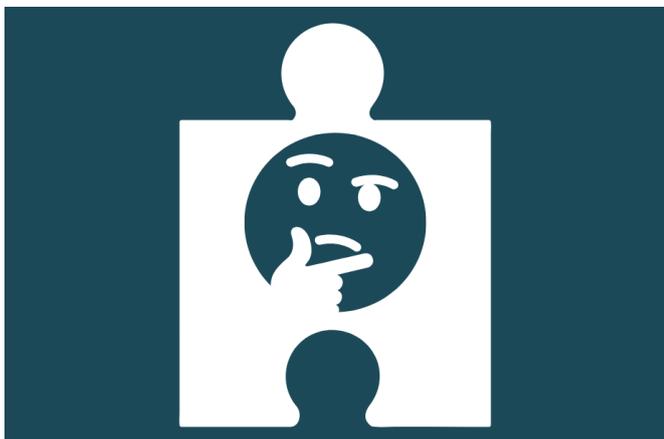
- en ligne sur www.saint-ghislain.be
- en format papier au service Accueil de l'Administration communale



Quelles thématiques ?

Les idées citoyennes devront rencontrer un intérêt collectif et porter sur l'une des 3 thématiques suivantes :

- **l'environnement** : projets qui contribuent à la réduction de la pollution environnementale, favorisent l'utilisation de ressources renouvelables, participent à une meilleure gestion des déchets, visent la protection de la biodiversité, etc.
- **le social** : initiatives qui agissent contre les inégalités sociales, renforcent les liens entre habitants d'un même quartier, sortent de l'isolement les publics précarisés, etc.
- **le cadre de vie** : réalisations qui ont pour vocation d'embellir certaines rues ou un village, contribuent à rendre plus agréable le quotidien d'un quartier, proposent un aménagement urbain qui profitera à la collectivité, etc.



Comment et quand déposer votre projet ?

Le dossier de candidature sera disponible dès le lundi 8 janvier en ligne sur www.saint-ghislain.be et en format papier au service Accueil de l'Administration communale.

Les porteurs de projet auront jusqu'au vendredi 8 mars pour déposer leur dossier de candidature. Les versions scannées ou papier du dossier dûment complétées et signées pourront être transmises :

- par mail à budget.collaboratif@saint-ghislain.be
- au service Accueil de l'Administration communale
- par courrier postal à l'attention du coordinateur du budget collaboratif, rue de Chièvres 17 à 7333 Terre

Et ensuite ?

Une fois la phase de vote clôturée, le budget collaboratif 2024 passera par les étapes suivantes :

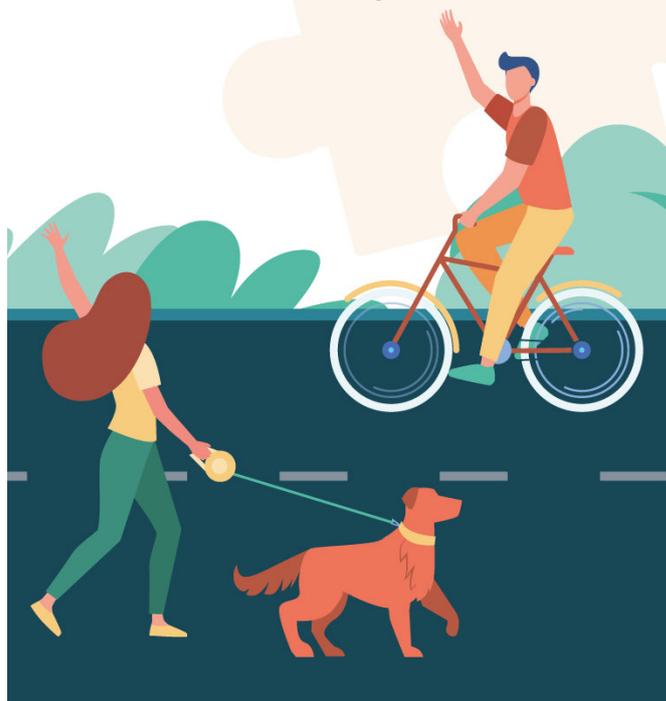
Mars à mai 2024 : analyse technique, juridique et financière

L'ensemble des dossiers de candidature remis durant la phase de dépôt feront l'objet d'une analyse approfondie. Cet examen sera réalisé par un jury composé du coordinateur du budget collaboratif, du coordinateur du Plan de Cohésion Sociale (PCS), de 3 agents communaux désignés par le Collège communal ainsi que de 4 citoyens saint-ghislainois. C'est durant cette deuxième phase que seront déterminés les projets qui seront soumis au vote des habitants de l'Entité.

Juin 2024 : vote

Les projets recevables et reconnus comme réalisables seront soumis au vote des citoyens avant concrétisation sur le terrain des initiatives lauréates.

Plus d'infos : 065 76 20 04
budget.collaboratif@saint-ghislain.be



"Ma carte Ville"

ATTENTION AUX ÉCHÉANCES !

Depuis la création des cartes Ville en 2021, vous pouvez obtenir certains avantages par le biais de ce portefeuille virtuel. Les avantages ajoutés en 2022 expireront le 31 décembre prochain, ne tardez donc pas à vérifier ce qui reste sur votre carte !

Pour rappel...

Chaque année, la Ville permet aux citoyens saint-ghislainois d'obtenir gratuitement des rouleaux de sacs poubelles et ce, conformément au règlement-taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers. L'ajout est effectué sur la carte Ville du ou de la chef.fe de ménage en fonction de la composition de la population à la date du 1^{er} janvier. Les sacs-poubelles 2023 ont été ajoutés en juin dernier.

Tous les avantages qui figurent sur la carte Ville viennent à échéance le 31 décembre de l'année qui suit l'année de leur octroi ; dès le lendemain, ils seront définitivement perdus*.

Exemples :

- ◆ les sacs-poubelles 2022 peuvent être obtenus jusqu'au 31/12/2023
- ◆ les sacs-poubelles 2023 peuvent être obtenus jusqu'au 31/12/2024
- ◆ les montants gagnés en 2022 dans le cadre du concours Saint-Ghislain fleuri doivent être dépensés avant le 31/12/2023
- ◆ les primes communales (naissance, vélo, énergie) ajoutées en 2022 viendront à échéance le 31/12/2023*

* Comme prévu par les règlements y relatifs, les primes vélo et énergie (panneaux photovoltaïques) ou leur solde restant seront reversés sur le compte bancaire des bénéficiaires renseigné dans le formulaire de demande après expiration de la date limite.



Tous les avantages ajoutés en 2023 restent valables jusqu'au 31/12/2024

Voici ce que vous pouvez obtenir avec votre carte Ville

Outre les sacs-poubelles gratuits, votre carte Ville vous permet de disposer des avantages suivants :

- primes communales : naissance, vélo, panneaux photovoltaïques, adoption d'un animal (plus d'infos sur www.saint-ghislain.be)
- prix gagnés dans le cadre du concours Saint-Ghislain fleuri
- entrées gratuites à certaines manifestations (exemple : riverains du Park Rock)

Lorsqu'un ajout de ce type est effectué sur votre carte, vous en êtes informé.e personnellement par courrier postal.

Dès l'an prochain, de nouveaux avantages sont susceptibles d'être ajoutés sur les cartes Ville ; **conservez donc précieusement votre carte et le code qui lui est associé.**

Rendez-vous sur www.mcv.saintghislain.be pour consulter votre fiche personnelle (Accès Citoyen) ou voir la liste des commerces partenaires de l'opération.

Un problème avec votre carte Ville ?

- ◆ Vous n'avez pas reçu votre carte ou vous l'avez égarée
- ◆ Vous avez perdu votre code secret
- ◆ Vous n'arrivez pas à personnaliser votre code secret sur la plateforme web
- ◆ Vous rencontrez un problème au moment de l'utilisation de votre carte Ville

Un helpdesk est accessible au 065 82 42 28, du lundi au samedi de 9h à 18h, excepté jours fériés.

Attention : pour utiliser votre carte Ville avant fin 2023, les demandes de duplicata doivent être introduites avant le vendredi 15 décembre !

Soyez alertés !

.bealert

Il y a plusieurs années déjà, Saint-Ghislain a adhéré au système d'alerte national utilisé en cas d'urgence. N'hésitez pas à vous inscrire, car on ne sait jamais...

Qu'est-ce que BE-Alert ?

C'est un système d'alerte gratuit qui permet aux personnes répertoriées dans un périmètre défini de recevoir via mail, SMS ou appel téléphonique, les premières mesures à prendre en cas de situation d'urgence. Ces informations sont envoyées par les autorités fédérales, provinciales ou communales.

Pour qui ?

Le système s'adresse à toutes les personnes habitant dans la zone où se déroule la situation d'urgence. Il est possible de s'inscrire avec plusieurs adresses mail afin d'être repris dans les listes pour son domicile mais aussi son lieu de travail, l'école des enfants, etc.

Pour quoi ?

L'avertissement en quasi temps réel permet de mettre en place les mesures de sécurité pour la protection des personnes et des biens et de réduire les conséquences de la situation d'urgence.



Comment adhérer ?

Complétez le formulaire sur www.be-alert.be en scannant le code QR ci-contre.

L'actualité à portée de main

La Ville a créé l'Info citoyenne par SMS en juin 2006. En vous inscrivant à ce service, vous recevez gratuitement sur votre téléphone portable les dernières actualités communales : événements d'envergure, reports ou annulations de collectes de déchets, informations d'intérêt général, etc.

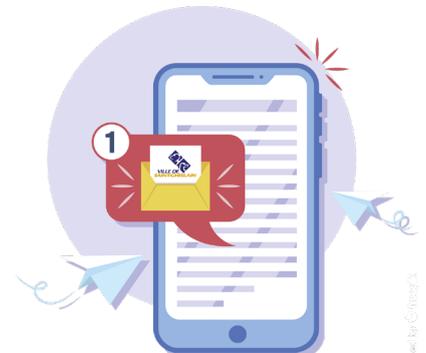
Vous êtes inscrit.e mais vous ne recevez pas nos messages ?

Suite à un changement de prestataire de service au début de cette année, certaines informations ont pu se perdre. Appelez le 065 76 19 79 ou le 065 76 19 22 pour déterminer l'origine du problème et réactiver les envois.

Pas encore inscrit.e, 3 possibilités :



- Complétez le formulaire disponible au service Accueil de l'administration communale
- Envoyez votre demande par mail à score@saint-ghislain.be en mentionnant « Info citoyenne par SMS » et en précisant votre nom, prénom et numéro de portable
- Complétez le formulaire sur www.saint-ghislain.be en scannant le code QR ci-contre



Demandez votre permis provisoire en ligne

En plus du permis de conduire provisoire M18, qui vous permet de passer outre l'obligation d'avoir un guide à vos côtés lorsque vous êtes en apprentissage sur la voie publique, vous avez désormais la possibilité d'introduire une demande en ligne pour les permis provisoires M12 et M36 via le site BelDrive.

Pour ce faire, vous devez créer un compte sur BelDrive, via l'application Itsme ou à l'aide d'un lecteur de carte d'identité. L'émission des documents est sujette à différentes conditions consultables sur mobilite.belgium.be.

Plus d'infos : 065 76 19 86 - pop.ec@saint-ghislain.be



Coup de propre pour les monuments commémoratifs

Plusieurs lieux dédiés aux commémorations patriotiques ont fait l'objet de travaux de restauration au cours de ces derniers mois : remplacement des ornements, des lettres et des chiffres en laiton dégradés et des pierres manquantes ou cassées, nettoyage par aérogommage, rejointoiement des pierres ou encore hydrofugation. C'est le cas notamment des monuments aux morts d'Hautrage (voir photos ci-contre), de Baudour, de Saint-Ghislain, de Terre et de Sirault ainsi que du Monument de la Résistance, à l'avenue de l'Enseignement à Saint-Ghislain. Le montant total de ces différents chantiers s'élève à un peu plus de 72 000 euros.

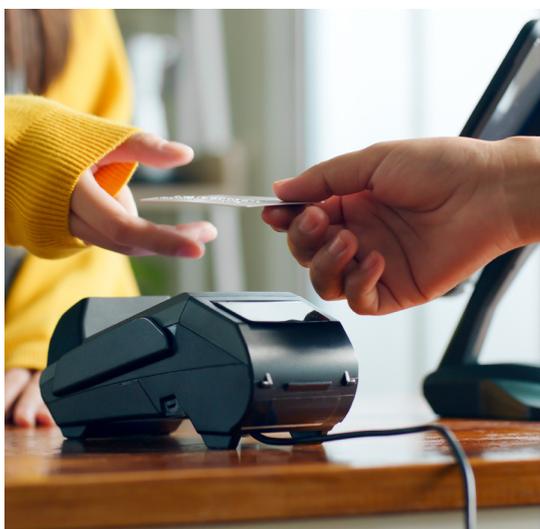
D'autres monuments pourraient suivre en 2024 : une demande de budget a déjà été introduite pour l'Ourse de la rue Grande, la fontaine du jardin de la Tour de la Ville, le monument aux morts du cimetière de Sirault et l'édifice commémoratif du cimetière de Villerot.



AVANT



APRÈS



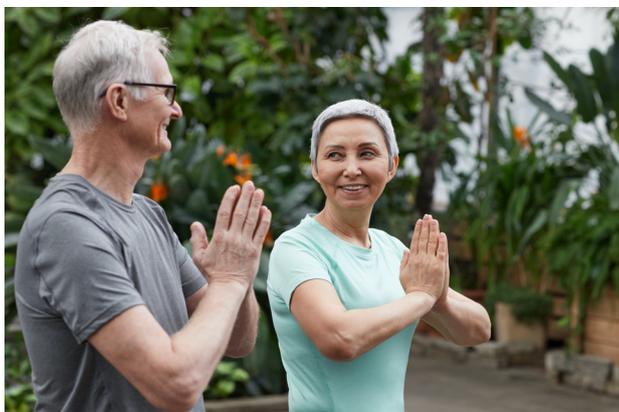
Le paiement par carte privilégié

Vous empruntez un livre ? Vous faites la demande pour un passeport ou un permis de conduire ? La Ville vous recommande de payer par carte bancaire, avec ou sans contact. Le paiement en liquide reste autorisé, à l'exception du Taxi social (virement accepté) et de l'Aménagement du Territoire.

Petit rappel des endroits où vous seriez susceptibles d'effectuer une transaction financière :

- ◆ Les services Population/Etat civil et Aménagement du Territoire
- ◆ La bibliothèque La Rollandine
- ◆ Le Musée de la Foire et de la Mémoire
- ◆ Le Taxi social

Planifiez votre pension en ligne



Vous débutez votre nouvelle vie en tant que pensionné.e ? Vous voulez demander une autre prestation payée, comme par exemple une pension de survie, une allocation de transition ou une GRAPA ? Vous pouvez désormais introduire votre demande simplement et rapidement sur www.mypension.be.

Comment faire ?

Sur la page d'accueil du site, cliquez sur "Se connecter". Identifiez-vous ensuite à l'aide d'un lecteur de carte d'identité, de l'application Itsme ou d'un code de sécurité.

Vous n'êtes pas familiarisé.e avec le numérique ? Vous pouvez demander à une personne de confiance de créer un mandat numérique avec vous. Elle deviendra votre mandataire et pourra gérer vos démarches en ligne.

Mypension.be comporte de nombreux avantages : une mise en évidence des pensions pour lesquelles vous pouvez faire une demande, l'enregistrement de vos données déjà à disposition des institutions de pension, un guidage tout au long de votre demande ou encore un aperçu de votre requête sous "Mon dossier" lors de votre prochaine visite sur le site.

Plus d'infos : www.mypension.be

Marché de Noël

Grand'Place de Saint-Ghislain
DU 15 AU 17 DECEMBRE

DIVERS CHALETS
ANIMATIONS MUSICALES
PRÉSENCE DU PÈRE NOËL
JONGLEUR DE FEU
PROJECTION LASER:
CONTE DE NOËL


SYNDICAT D'INITIATIVE
SAINT-GHISLAIN


VILLE DE
SAINT-GHISLAIN

Ne pas jeter sur la voie publique

Et responsable: Syndicat d'initiative de la Ville de Saint-Ghislain

Solidarité intergénérationnelle

Depuis de nombreuses années, la Ville recrute de jeunes Saint-Ghislainois pour venir en aide aux personnes âgées dans le cadre du projet wallon subventionné « Eté solidaire, je suis partenaire ». Vu le grand succès rencontré par l'action, un budget est désormais dégagé sur fonds propres chaque année pour étendre l'initiative aux congés de printemps et d'automne.

Petits gestes, grands effets

Les jeunes âgés de 15 à 21 ans engagés par la Ville pour donner un coup de main aux seniors effectuent essentiellement de petits travaux ménagers tels que du rangement, nettoyage, jardinage ou de la peinture. Mais au-delà des services rendus, l'activité s'avère bénéfique à de nombreux égards.

Pour les jeunes :

- transformer de manière positive les attitudes envers les personnes âgées
- réapprendre à vivre ensemble
- favoriser une ouverture d'esprit plus concrète sur la vieillesse
- réapprendre les valeurs de la vie telles que le respect, la tolérance, la communication, valeurs qui se répercutent au sein même de la cellule familiale

Pour les aînés :

- recréer un contact significatif et fréquent avec les jeunes
- lutter contre l'exclusion des plus âgés
- faire prendre conscience de la richesse des liens entre les différentes classes d'âges
- sensibiliser l'ensemble des générations à la nécessité de mettre en œuvre des actions intergénérationnelles
- lutter contre certains sentiments de solitude, de rejet, de vide affectif, de faible estime de soi



Appel aux jeunes

Tu as entre 15 et 21 ans et tu habites l'entité de Saint-Ghislain ?

Tu cherches un job de vacances rémunéré dans ta commune ?

Tu es disponible du 29 avril au 3 mai ET du 21 au 25 octobre 2024 de 8h30 à 16h ?

Envoie ta candidature (CV + lettre de motivation) au Collège communal, rue de Chièvres 17 à Tertre pour le 12 janvier 2024 au plus tard.

Si ton profil répond aux critères de sélection, tu seras convié.e à un entretien durant le mois de février afin de soumettre ta candidature au Collège communal.

Avis aux seniors

Les personnes désireuses de recevoir un coup de main gratuit pour de petites tâches ménagères (désherber, nettoyer le grenier, promener le chien, mettre en peinture des petites surfaces, faire du rangement, etc.) sont invitées à se signaler auprès du service Action sociale :

- dès début avril 2024 pour le Printemps des Solidarités
- dès la mi-septembre 2024 pour l'Automne des Solidarités

Plus d'infos : 065 76 19 24

valentine.pilotta@saint-ghislain.be



Collectes Hygea : tout ce que vous devez savoir

Après Frameries, Quévy et Mons, la Ville de Saint-Ghislain applique, elle aussi, le nouveau schéma de collecte d'Hygea depuis le 3 octobre dernier. Rappel des modalités de tri et de ramassage en porte-à-porte.

Comment trier ses déchets ménagers ?

Depuis début octobre, le sac poubelle blanc est remplacé par 2 nouveaux types de sacs :

- un **sac vert** pour les déchets organiques collectés toutes les semaines
- un **sac moka** pour les déchets résiduels collectés toutes les 2 semaines (en même temps que les PMC et les papiers/cartons pour la zone A et avec une semaine de décalage pour la zone B)

Rien ne change pour l'enlèvement des PMC (sac bleu) et des papiers/cartons.

Si vous avez encore des sacs blancs, vous pouvez les utiliser jusqu'au 31 décembre 2024. Une fois cette date butoir passée, ils ne seront plus collectés. Une séance d'échange de rouleaux de sacs poubelles blancs (rouleaux Hygea intacts avec bandelette) contre des sacs moka est prévue en septembre 2024.



Exemples de déchets organiques à placer dans le sac vert

- ◆ déchets de cuisine : restes de repas, épluchures, aliments périmés (sans leur emballage), filtres, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs et de noix, etc.
- ◆ petits déchets de jardin : fleurs fanées, herbe (en petites quantités), etc.
- ◆ autres déchets biodégradables : serviettes et nappes en papier, papier essuie-tout, litières végétales, etc.

Exemples de déchets résiduels à placer dans le sac moka

- ◆ plastiques souillés
- ◆ vieux textiles inutilisables
- ◆ langes d'enfants/adultes
- ◆ litières
- ◆ cotons-tiges, serviettes hygiéniques et lingettes
- ◆ cheveux, poils de chiens, poussières, etc.

Comment se déroulent les collectes ?

Désormais, la collecte du mardi s'effectue en 2 zones :

- Zone A : Hautrage - Villerot - Sirault - Neufmaison - rue de Chièvres n°113 à Baudour - rue du Petit Villerot à Tertre (du n°160 au n°170)
- Zone B : Baudour - Tertre - Saint-Ghislain - rue Michel Decroly n°20 à Sirault

Comment savoir quel(s) sac(s) sortir ?

- Référez-vous au calendrier Hygea 2023-2024 distribué en toutes-boîtes en septembre dernier, également disponible aux services Accueil et Aménagement du Territoire
- En téléchargeant l'application Recycle grâce au code QR ci-contre
- Chaque lundi à 12h30, la Ville de Saint-Ghislain publie un rappel des modalités de collecte du lendemain sur sa page Facebook



J'ai trop de déchets, que faire ?

Le nouveau système de collecte d'Hygea a pour objectif de sensibiliser les citoyens à un meilleur tri afin d'assurer un meilleur recyclage et in fine, diminuer la quantité de déchets produits par ménage.

Toutefois, s'il ne vous est pas possible de stocker vos déchets résiduels d'une collecte à l'autre, respectez le nouveau calendrier et déposez votre surplus dans un des points d'apport volontaire (PAV), accessibles au moyen d'un badge 24h/24 et 7j/7 sur les sites des bulles à verre suivants :

- rue de Chièvres à Sirault
- rue des Bonniers à Baudour
- Onzième rue à Saint-Ghislain
- rue Olivier Lhoir à Tertre

Vous pouvez actuellement acquérir votre badge d'accès aux PAV dans les commerces suivants :

- Carrefour Market à Saint-Ghislain
- Central Jardin à Neufmaison
- La Librairie Siraultoise à Sirault
- Pharmacie Vipharma à Sirault
- Quincaillerie Denis à Tertre

D'autres questions ?

- ◆ Des guides de tri sont disponibles auprès des services Accueil et Aménagement du Territoire
- ◆ Service Aménagement du Territoire de la Ville : 065 76 19 54 - amt@saint-ghislain.be
- ◆ Hygea : 0800 11 799 - info@hygea.be - www.collectehygea.be

Tous ensemble pour préserver l'environnement (1/2)

En septembre dernier, une délégation saint-ghislainoise a participé à la conférence internationale sur le climat organisée par la Ville d'Aalen en Allemagne. Ce fut l'occasion pour notre Bourgmestre de rappeler les importants efforts déployés à Saint-Ghislain pour lutter contre le réchauffement climatique.

Montrons le bon exemple

Comme mentionné dans nos éditions de mars 2021 et mai 2022, notre Ville s'est engagée à diminuer ses émissions de CO² à l'horizon 2030. Cet engagement s'appuie sur une triple volonté : celle des autorités politiques, celle des citoyens et celle des entreprises. Tout est mis en œuvre pour préserver un cadre de vie agréable (rappelons que près de 70% du sol saint-ghislainois se trouve en zone rurale ou verte).

Depuis plusieurs années déjà, l'administration communale s'inscrit pleinement dans une dynamique de transition écologique. Quoi de plus normal lorsqu'il s'agit d'inciter tous les citoyens à s'orienter vers les énergies renouvelables ou à modifier leurs modes de déplacement.

Prenons l'exemple de la piscine communale. Chauffée par géothermie (voir encart ci-dessous), ses émissions de CO² étaient déjà particulièrement faibles, à peine 0,10 kg par mégawatt/heure. Néanmoins, afin de la rendre la plus verte possible, il a été décidé de la rénover en profondeur en procédant à :

- ◆ l'isolation complète de l'enveloppe du bâtiment (murs, toitures, châssis, etc.), qui permettra une économie annuelle de 60kg de CO²
- ◆ la réfection du réseau électrique, dont l'installation d'un éclairage LED et le remplacement des moteurs de ventilation, qui réduira les émissions de CO² de 44 kg par an
- ◆ la régulation du réseau de chauffage et l'isolation des conduites, qui feront économiser 110 000 KWh par an, soit une diminution de l'empreinte carbone de 11kg de CO²
- ◆ l'installation de panneaux photovoltaïques, qui généreront une économie supplémentaire de 13kg de CO²



Des améliorations à tous les niveaux



Sept bâtiments communaux sont déjà équipés de panneaux photovoltaïques et deux autres vont suivre prochainement. L'Administration générera ainsi une quantité d'électricité renouvelable avoisinant les 150 300 KWh, soit une réduction de son empreinte carbone de plus de 4,5 tonnes de CO².

Ces investissements sont accompagnés par un renouvellement progressif du charroi automobile remplacé par des modèles hybrides, voire 100 % électriques pour les trajets quotidiens de courte distance.

La production d'énergie servant à chauffer les bâtiments publics est aussi prise en compte. À Terre, le hall de maintenance est équipé d'une chaudière alimentée en pellets. Elle permet de substituer 400 000 KWh de gaz en énergie de bois. Les émissions de CO² s'en trouvent ainsi réduites d'environ 100 tonnes chaque année.

L'éclairage public est également concerné. L'installation progressive de luminaires LED plus respectueux de l'environnement a été amorcée dès 2016. Et depuis plusieurs mois, l'éclairage public est éteint entre minuit et 5 heures du matin, excepté les soirs de week-end ou lors d'évènements festifs.

Qu'est-ce que la géothermie ?

Saint-Ghislain bénéficie de la présence sur son territoire de deux puits de géothermie gérés par l'IDEA. Fonctionnel depuis 1985, le premier puits est situé au centre de Saint-Ghislain. Il s'agit d'une source d'eau naturellement chaude puisée à 2 500 m de profondeur et dont la température s'élève à 72° C. Un réseau de conduites calorifugées de 7 km permet, de manière indirecte, d'alimenter en chauffage 3 écoles, 355 logements sociaux, la piscine communale ainsi que la gare.

Lorsque la consommation chez les particuliers est supérieure au débit du puits - cela arrive généralement par temps froid ou lors des week-ends et périodes de congés – un apport de gaz est nécessaire pour rehausser la température de l'eau. En moyenne annuelle et sur base d'une énergie brute, le rapport entre la géothermie et le gaz naturel est respectivement de 70% et 30%. Le coût du gaz a donc un impact direct sur le coût de l'énergie mixte que délivre la centrale de chauffe géothermique.



© IDEA

Le second puits se trouve à Baudour. Sa profondeur est moindre : 1 447 m tandis que la température de l'eau y est de 66° C. À lui seul, le puits de Baudour permet de chauffer en liaison directe une école et une crèche communale, ainsi qu'une maison de repos, l'hôpital, des bureaux de services et une entreprise active dans le secteur automobile.

Pour les écoles et la crèche communales, l'abandon du gasoil de chauffage au profit de la géothermie a entraîné une diminution importante du CO², passant de 94 à 18 tonnes. Cela représente une réduction de 80% de leur empreinte carbone !

Pour les écoles et la crèche communales, l'abandon du gasoil de chauffage au profit de la géothermie a entraîné une diminution importante du CO², passant de 94 à 18 tonnes. Cela représente une réduction de 80% de leur empreinte carbone !

A vous de jouer !

Pour faciliter la transition écologique, la Ville octroie des aides financières, notamment pour l'acquisition de panneaux solaires ou de vélos, qu'ils soient musculaires ou électriques. Depuis leur lancement, ces primes recueillent un franc succès et génèrent un changement notable de comportement. Vous êtes en effet de plus en plus nombreux à privilégier des modes de déplacement alternatifs ou doux. Mais pour que ces habitudes soient maintenues dans le temps, il est impératif que les infrastructures soient adaptées. La Ville a donc décidé de revoir en profondeur le maillage de ses pistes cyclables. Désormais, c'est un réseau sécurisé, situé en site propre, qui facilite les déplacements à vélo en offrant la possibilité de traverser l'Entité du nord au sud et d'ouest en est.



Une attention toute particulière est prêtée aux plus petits et à leur apprentissage de la circulation en deux-roues. Une place publique de l'Entité comportera très prochainement une piste d'écolage qui permettra aux enfants de comprendre la signification tant des signaux routiers que du marquage au sol. En outre, ils apprendront de manière ludique à maîtriser leur vélo ou leur trottinette. Dans la foulée, un circuit mobile, adaptable aux différentes cours d'école, assurera la même fonction.

Découvrez dans la prochaine édition de votre magazine communal la manière dont le secteur industriel s'inscrit lui aussi dans cette dynamique de changement visant à préserver l'environnement.

La sécurisation aux abords des écoles, une priorité

Zone 30 : levez le pied !



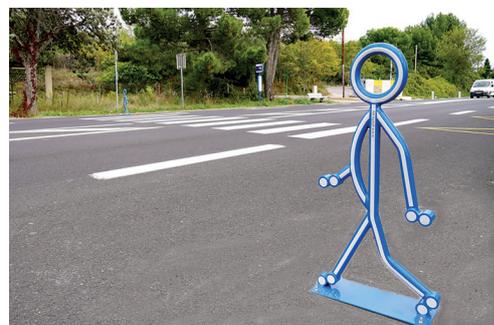
En 2022, la Ville a participé à un appel à projets pour la mise en place d'indications spécifiques aux abords des écoles maternelles et primaires. Un subside d'un montant de 40 000 euros a été octroyé par le SPW Mobilité Infrastructures afin d'apposer au sol des autocollants géants permanents. Leur but est de signaler davantage l'entrée et les points sensibles de la zone 30 tout en maintenant l'attention des automobilistes le long du tronçon.

Ce subside concerne 8 des 17 écoles fondamentales de l'Entité, tous réseaux confondus. Afin de pouvoir réaliser les aménagements pour les 9 écoles restantes, une centrale d'achat initiée et pilotée par le SPW Mobilité Infrastructures permettra d'acquérir et de placer les marquages supplémentaires.

Des silhouettes d'enfants près des passages-piétons

Des personnages colorés et vêtus de bandes réfléchissantes feront prochainement leur apparition aux abords des passages-piétons de plusieurs établissements scolaires de l'Entité.

Ce dispositif, bien implémenté en France, commence à l'être en Belgique. En tout, ce ne sont pas moins de 18 silhouettes qui seront installées afin d'inciter les automobilistes à lever le pied et respecter les zones 30 près des sites scolaires.



© Ville de Mèze

Travaux en cours à Hautrage

Création d'un carrefour giratoire

La première phase des travaux d'aménagement d'un rond-point a débuté en septembre dernier au croisement de la RN50 et RN547, situé en face du Proxy Delhaize d'Hautrage, et s'est terminée en novembre dernier. Ce chantier vise à sécuriser le carrefour formé par les deux voiries. Les dates et modalités pratiques de la deuxième phase seront communiquées sur le site web et la page Facebook de la Ville.

Installation de chicanes



Afin de ralentir les automobilistes, des chicanes (dispositifs installés sur une voie de circulation pour produire une série de virages artificiels) ont été installées à la rue du Petit Villerot à Hautrage.

De nouvelles balades en perspective

Les connexions au RAVeL réalisées par le SPW Voies Hydrauliques de Mons à la rue d'Hautrage à Baudour, la rue du Canal à Saint-Ghislain et aux rues de la Motte et du Petit Villerot à Hautrage sont terminées. Vous pouvez désormais vous y promener ou rouler à vélo en toute sécurité.



Le b.a.-ba des clôtures

Vous souhaitez clôturer votre propriété ? Voici un récapitulatif des aménagements qui ne nécessitent pas de permis d'urbanisme.

--- Sur les limites latérales (non visibles depuis la voirie ou situées à l'arrière du bâtiment*)

Tout type de matériau de clôture d'une hauteur maximale de 2 m

* Si vous possédez une maison 4 façades : à partir du prolongement de la façade arrière jusqu'au fond de votre parcelle.

--- Sur le fond de parcelle

Tout type de matériau de clôture d'une hauteur maximale de 2 m

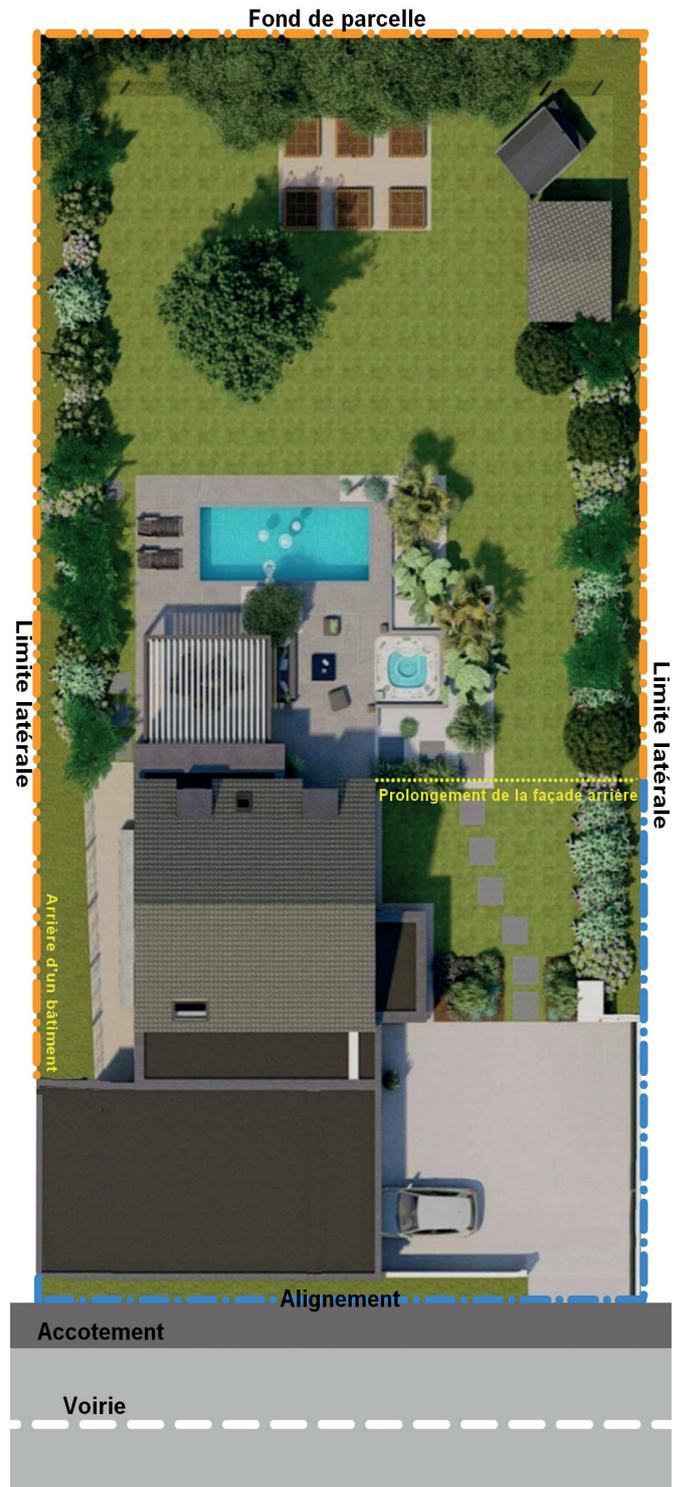
--- Sur l'alignement (limite avant de votre maison)

- ◆ les piquets et treillis sans remplissage (avec ou sans, en soubassement, une plaque en béton ou un muret de maximum 70 cm de hauteur) (1)
- ◆ les piquets avec 1 ou 2 traverse(s) horizontale(s) (2)
- ◆ les palissades en bois (3)
- ◆ les gabions de maximum 30 cm d'épaisseur (4)

--- Sur les limites latérales (entre la limite avant et le prolongement de la façade arrière de votre maison)

- ◆ les piquets et treillis sans remplissage (avec ou sans, en soubassement, une plaque en béton ou un muret de maximum 70 cm de hauteur) (1)
- ◆ les piquets avec 1 ou 2 traverse(s) horizontale(s) (2)
- ◆ les palissades en bois (3)
- ◆ les gabions de maximum 30 cm d'épaisseur (4)

Attention ! Les types de clôtures cités ci-dessus ne doivent pas dépasser 2 m de hauteur.



Votre projet ne correspond pas aux critères cités ?

Si la clôture que vous souhaitez installer ne répond pas aux conditions détaillées ci-dessus, **vous aurez besoin d'un permis d'urbanisme sans architecte**. Celui-ci doit être demandé préalablement aux travaux auprès du service Aménagement du Territoire au 065 76 19 91 ou à amt@saint-ghislain.be.

PS

Garantir une bonne qualité de vie est une préoccupation importante pour notre groupe PS. En effet, Saint-Ghislain possède un riche patrimoine naturel, historique, touristique et artistique qu'il faut préserver.

Sur le plan naturel, notre Entité offre de magnifiques paysages. Elle dispose de vastes espaces verts, de nombreux parcs et jardins offrant à ses visiteurs la possibilité de se promener et de se détendre.

Plusieurs circuits promenades jalonnent nos villages invitant à la découverte du patrimoine local. Le parc qui entoure notre hôtel de ville offre un splendide espace verdoyant.

Du point de vue historique, on peut découvrir des façades néo-classiques et néogothiques. L'église Saint-Géry de Baudour en est un exemple parmi tant d'autres. Chef-d'œuvre du 16^e siècle, elle a été rénovée dernièrement et constitue un lieu propice aux concerts les plus divers.

Le secteur touristique n'est pas en reste, car depuis 36 ans, le Festival mondial de Folklore véhicule un message de paix, de tolérance et d'amitié entre les peuples.

Le Musée de la Foire et de la Mémoire retrace la fête foraine d'antan et présente des collections uniques de porcelaine, céramique de la région. Il expose autant de témoignages et de traditions qui ont forgé notre identité.

Les cérémonies de commémoration des deux conflits mondiaux jouent un rôle crucial et contribuent au devoir de mémoire.

La Tour de la Ville abrite régulièrement des expositions d'artistes dans différentes disciplines.

Notre commune est fière de ses richesses patrimoniales qui ont de quoi séduire des visiteurs de tous âges en quête de découverte et de détente.

Michel DUHOUX
Chef de groupe PS

MR&Citoyens

Saint-Ghislain est une entité chargée d'une histoire riche et d'une géographie avantageusement gâtée par la nature ce qui lui offre un attrait touristique indéniable. Par sa géographie, au cœur de l'Europe et des moyens de communication (routes, rail et voies navigables), Saint-Ghislain est un point de passage obligé pour les voyageurs.

Notre Syndicat d'Initiative et nos services communaux ont à cœur d'offrir aux citoyens une image positive de leur ville. Nos actions sont toujours mues par la volonté de préserver ou développer l'embellissement de notre ville avec nos plantations et la propreté, le développement de nos pistes cyclables, des chemins, des sentiers et de nos espaces boisés ou encore la mise en avant de notre patrimoine historique.

Les moyens sont aussi donnés au Syndicat d'Initiative afin de promouvoir les activités liées au développement commercial et festif de notre ville afin d'attirer toujours plus de passage dans notre commune et de faire de celle-ci un lieu de convivialité, un pôle d'attrait touristique et économique le tout grâce à notre patrimoine matériel et immatériel. N'oublions pas non plus les liens que nous tissons quotidiennement avec les autres communes et leurs pôles touristiques afin de faire rayonner notre région grâce à nos atouts combinés.

Notre groupe à cœur de développer plus encore l'image rayonnante et chaleureuse de notre ville. Nous voulons la faire découvrir et apprécier autant que vous l'aimez aujourd'hui tout en préservant le charme et le caractère de l'ensemble des villages qui composent notre belle ville de Saint-Ghislain.

François ROOSENS
Chef de groupe MR&Citoyens

Osons!

Les héritages du passé, jugés dignes d'être conservés pour l'avenir, constituent le patrimoine. Protéger ce patrimoine, c'est contribuer à la transmission de notre héritage et à la mémoire collective.

Cependant, on peut déplorer le fait que l'être humain, par ses décisions autocratées, ses comportements de surconsommation, représente une menace pour tout type de patrimoine : l'empreinte humaine est redoutée tant sur la nature que sur la culture. Heureusement, de bonnes pratiques émergent notamment dans la préservation du patrimoine touristique. Les acteurs de terrain tentent soit de diversifier l'offre, guidant vers des sites moins connus pour préserver ceux qui le sont plus, soit de développer une approche différente.

Si, dans la préservation du patrimoine naturel, on ne peut nier une sensibilisation à la préservation de l'environnement et à l'habitat des espèces animales et végétales, force est de constater que, encore trop souvent, l'être humain impose son empreinte au détriment de celui-ci. Favoriser la mobilité douce, certes, mais pour cela couler du béton dans un environnement où la nature a tous ses droits, paradoxe ! Privilégier le « surbâti » au détriment d'espaces verts et donc menacer ainsi l'habitat d'animaux et végétaux, scandale ! Notre groupe invite à oser l'équilibre entre développement et sauvegarde pour un cadre de vie de qualité et, par extension, pour la préservation du patrimoine naturel.

Nous avons donc tous un rôle à jouer. Ensemble, sans être aveuglés par des attraits comme le gain ou la satisfaction individuelle.

Dorothee GOSELIN
Conseillère communale Osons!



Concours Cyclourses : félicitations aux 2 gagnants !

Dans le cadre de la Semaine de la Mobilité, vous avez été nombreux à partir à la recherche de nos 10 Cyclourses cachées dans l'Entité. Après un tirage au sort, ce sont Ilhan et Cindy qui ont respectivement remporté un bon d'une valeur de 500 euros et 1 000 euros pour l'achat d'un vélo.



Bienvenue aux jeunes élus

Le jeudi 9 novembre, le Conseil Communal des Enfants (CCE) a accueilli ses nouveaux petits conseillers à la salle des fêtes de Villerot. Ils ont présenté les nombreux projets sur lesquels ils travailleront pour cette année 2023-2024 et ont ensuite prêté serment chacun.e à leur tour devant l'assemblée.



Les élèves ne manquent pas de créativité

A l'occasion de la Semaine de la Mobilité, les écoles primaires, tous réseaux confondus, ont été invitées à participer à une sensibilisation de grande ampleur : créer avec leurs élèves de faux radars à placer à proximité de leur établissement afin de rappeler aux conducteurs l'importance de ne pas dépasser les 30 km/h. Bravo pour leurs belles réalisations !

Il était une fois...

« Comme chez Soi » chez nous

En décembre 2002, les élèves de l'Ecole hôtelière de Saint-Ghislain ont eu la chance de préparer un extraordinaire repas sous la direction de Pierre Wynants, chef du célèbre restaurant « Comme chez Soi » à Bruxelles.

A l'origine de cette belle expérience : une invitation des membres du Lion's Club de Mons à découvrir certaines des meilleures recettes du chef lors d'un repas de soutien aux actions de la section locale de la Croix-Rouge.

Ce n'est pas la première fois que le chef venait rendre visite aux Saint-Ghislainois. Pierre Wynants était en effet déjà présent l'année précédente, lors du coup d'envoi de l'Ecole des Marmitons, stage dédié aux jeunes de 8 à 12 ans. Claude Charlier, alors responsable du stage, expliquait que « le but est de leur apprendre à cuisiner, goûter et manger correctement ».



Claude Charlier et Pierre Wynants photographiés lors de la venue du chef en 2002 © Nord Eclair

Le Mot du Collège

La mobilité est un enjeu majeur des politiques de développement urbain et périurbain. Il convient en effet d'assurer pour nos concitoyens des déplacements tout à la fois fluides, aisés et sécurisés. À ce titre, veiller à l'état et au bon entretien des infrastructures routières est impératif.

Des travaux de réfection sont donc régulièrement entrepris – sur les routes communales de l'Entité – pour assurer la qualité des trottoirs, des pistes cyclables et des routes. Ce fut récemment le cas à la rue Léonard Couvreur et à celle des Herbières, toutes deux situées à Tertre et dont les voiries et l'égouttage ont été entièrement refaits.

Ces chantiers, bien que nécessaires, ont un coût important pour la collectivité. Mais pour réduire au maximum les investissements sur fonds propres, le Collège communal et l'Administration collaborent efficacement et adéquatement pour obtenir d'importants subsides.



Ainsi, le montant total des travaux menés aux rues Couvreur et des Herbières s'élève respectivement à 650 000 et 705 000 euros mais leur financement a été pour bonne part pris en charge par des organismes régionaux : à hauteur de 60 % pour les travaux de voirie et 100 % pour les travaux d'égouttage. En réduisant la quote-part de notre Ville, nous pouvons mener à bien des projets supplémentaires qui, eux aussi, bénéficient à l'ensemble de notre population.

J'en veux pour preuve le prochain parcours d'apprentissage vélo. Situé à Villeroit, il permettra bientôt aux jeunes enfants d'appréhender au mieux l'usage autonome du deux-roues en leur inculquant notamment les comportements et réflexes à adopter. Car une politique efficace de mobilité passe aussi par l'éducation des adultes de demain !

Luc Dumont
Échevin (mobilité, travaux, gestion du patrimoine public et état civil)

Principes déontologiques : les articles ne comporteront pas de contenu à caractère polémique, de propagande politique ou de contenu à caractère personnel.

Ma Comm'Une

Magazine communal

Tirage : 12 750 exemplaires distribués en toutes boîtes par bpost

Edition trimestrielle

Editeur responsable : Collège communal de la Ville de Saint-Ghislain, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre

Conception et rédaction : service SCORE (Sport/Communication/Relations extérieures)

Impression : Graphius

Pour toute information relative au magazine communal : Mme Andrea HERBRAND, responsable service SCORE - 065 76 19 79 ou andrea.herbrand@saint-ghislain.be

Une administration à votre service

Coordonnées générales

Administration communale

rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre

Directeur général : M. Benjamin ANSCIAUX

☎ 065 76 19 00 @ info@saint-ghislain.be

🕒 **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

☎ **0800 99 506** : numéro vert gratuit pour tout renseignement d'ordre général ou pour signaler un dépôt sauvage, un éclairage public défectueux, un problème de voirie, etc.

Direction financière

Directrice financière : Mme Jacqueline CARLENS

☎ 065 76 20 70 @ direction.financiere@saint-ghislain.be

Du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30

Service Population/Etat civil

Sans rendez-vous :

- le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h
- le mardi et jeudi de 13h à 16h

Sur rendez-vous :

- le mardi de 16h à 19h
- le 1^e et 3^e samedi du mois de 10h à 12h

☎ 065 76 19 86 @ pop.ec@saint-ghislain.be

Afin de mieux traiter vos demandes, le service n'est plus accessible au public 1/4 d'heure avant sa fermeture.

Service Aménagement du Territoire/Urbanisme/Environnement

Uniquement sur rendez-vous :

- le mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 19h
- le mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

☎ 065 76 19 91 - 19 94 @ amt@saint-ghislain.be

Service Technique

☎ 065 76 19 42 - 19 52

Pour consulter Ma Comm'Une en version numérique



Ma 5 et 19 de 13h30 à 17h30

Atelier Aquarelle

Cours pour débutants et confirmés
Maison de la Citoyenneté
Infos : 065 76 19 24

Me 6 de 14h à 16h

Club de lecture ados

Activité gratuite pour jeunes de 11 à 13 ans
Bibliothèque La Rollandine
Infos et inscriptions : 065 76 20 20

Ve 8 à 20h

Concert de Lou.B + band

Spectacle gratuit dans le cadre de la sensibilisation au handicap
Infos et réservations : 065 76 19 76

Ve 8 et sa 9

Concerts de Noël

(voir p.2)

Sa 9 de 9h30 à 10h30

Bibli-bébés

Animation de lecture pour les enfants de 6 mois à 2 ans 1/2
Coût : 2 euros/séance
Bibliothèque La Rollandine
Infos et inscriptions : 065 76 20 20

Di 10 et 17 de 10h à 12h

Ateliers self-défense

Formation gratuite à destination des aînés
Gymnase de Douvrain
Infos et inscriptions : 065 76 19 24

Ma 12 et 19 de 16h30 à 18h30

Un informaticien à votre service

Dépannage informatique gratuit
Bibliothèque La Rollandine
Infos : 065 76 20 20

Me 13 de 16h30 à 17h30

Mercredis, j'ai bibli

Animation de lecture pour enfants de 3 à 5 ans
Bibliothèque La Rollandine
Coût : 2 euros/séance
Infos et inscriptions : 065 76 20 20

Du me 13 au ve 15

Distribution des colis de fin d'année

Les aînés de l'Entité (65 ans et plus) sont invités à se présenter à l'heure et au lieu communiqués dans leur invitation personnelle
Infos : 065 76 19 30 ou 76 19 02 ou 76 19 64

Ve 15 de 19h à 23h

Soirée jeux

Rendez-vous convivial pour jouer aux jeux de société en famille ou entre amis
Ludothèque de Saint-Ghislain
Entrée gratuite
Infos : 065 76 20 26

Du ve 15 au di 17

Marché de Noël

Chalets, animations musicales, présence du Père Noël, etc.
• Ve 15/12 de 17h à 22h30
• Sa 16/12 de 14h à 23h
• Di 17/12 de 11h à 21h30, projection laser d'un conte de Noël à 17h30 et 19h30
Grand'Place de Saint-Ghislain
Infos : 065 78 41 41

Du ve 15 au di 17

La magie de Noël

Exposition de la section « Fleuriste » de l'Ecole de Promotion Sociale de la Ville de Saint-Ghislain
• Ve 15/12 de 17h à 21h
• Sa 16/12 de 10h à 20h (verre de la convivialité à 11h)
• Di 17/12 de 10h à 13h
Espace Ockeghem, Tour de la Ville de Saint-Ghislain
Entrée gratuite
Infos : 065 80 35 15

Sa 16 à 14h et 15h30

Les petites histoires de Lison

« Baptiste a perdu doudou », spectacle par Marie Sottiaux pour enfants de 3 à 6 ans
Bibliothèque La Rollandine
Coût : 3 euros/enfant
7 euros/accompagnant dès 7 ans
Infos et inscriptions : 065 76 20 20

Lu 18 de 14h à 16h

Alzheimer Café

Maison de la Citoyenneté
Infos : 065 76 19 76

Me 20 de 14h à 16h

Club de lecture ados

Activité gratuite pour jeunes de 14 à 18 ans
Bibliothèque La Rollandine
Infos et inscriptions : 065 76 20 20

Di 7 de 14h à 18h

Ouverture gratuite du Musée de la Foire et de la Mémoire

Onzième rue 1A à Saint-Ghislain
Infos : 065 76 19 80

Ma 9 et 23 de 13h30 à 17h30

Atelier Aquarelle

Cours pour débutants et confirmés
Maison de la Citoyenneté
Infos : 065 76 19 24

Lu 15 de 14h à 16h

Alzheimer Café

Maison de la Citoyenneté
Infos : 065 76 19 76



NOUVEAU !

Initiation au numérique pour les seniors

Formation gratuite à destination des aînés de l'Entité durant laquelle différentes thématiques

sont abordées d'un point de vue théorique et pratique (applications bancaires, réseaux sociaux, etc.).

- ◆ Dates : samedis 6 et 20/1, 3 et 17/2, 2 et 16/3 de 13h30 à 15h30
- ◆ Lieu : Maison de Tous, rue Courte Voie 1A/25 à Saint-Ghislain
- ◆ Les participants doivent apporter leur téléphone, tablette ou ordinateur portable

Infos et inscriptions : 065 76 19 24

Ma 16 de 9h à 16h

Colis de fin d'année

Séance de rattrapage pour permettre aux seniors d'obtenir leur colis de fin d'année
Salle polyvalente du parc communal de Baudour

Infos : 065 76 19 24

Ve 26 de 19h à 23h

Soirée jeux

Rendez-vous convivial pour jouer aux jeux de société en famille ou entre amis

Ludothèque de Saint-Ghislain

Entrée gratuite

Infos : 065 76 20 26



Collecte des sapins de Noël

La Ville procédera une nouvelle fois à la collecte de vos sapins de Noël aux dates suivantes :

- lundi 8 janvier à Hautrage et Tertre
- mardi 9 janvier à Saint-Ghislain, Baudour et Douvrain
- jeudi 11 janvier à Neufmaison, Sirault et Villerot

Le mardi 9 en matinée, c'est l'hippomobile de la Province de Hainaut qui assurera cette mission dans le centre-ville saint-ghislainois.

Attention, cette collecte gratuite concerne uniquement les sapins naturels! Pour être emporté, votre arbre doit être débarrassé de sa décoration et de son support (seau, pot, croisillon en bois, etc.) et déposé devant votre habitation, au plus tôt après 18h la veille du jour de collecte et au plus tard à 7h30 le jour de la collecte.

Infos : 065 76 19 54

Di 4 de 14h à 18h

Ouverture gratuite du Musée de la Foire et de la Mémoire

Onzième rue 1A à Saint-Ghislain

Infos : 065 76 19 80

Ma 6 et 20 de 13h30 à 17h30

Atelier Aquarelle

Cours pour débutants et confirmés

Maison de la Citoyenneté

Infos : 065 76 19 24

Sa 10 dès 13h30

Challenge des Oursons

Cross de l'école communale de Sirault

Infos : 065 76 19 71

Sa 17 à 11h30

Commémoration de la mort du Roi Albert I

Cérémonie patriotique au Monument aux Morts, place des Combattants à Saint-Ghislain

Infos : 065 76 19 45

Lu 19 de 14h à 16h

Alzheimer Café

Maison de la Citoyenneté

Infos : 065 76 19 76

Ve 23 de 19h à 23h

Soirée jeux

Rendez-vous convivial pour jouer aux jeux de société en famille ou entre amis

Ludothèque de Saint-Ghislain

Entrée gratuite

Infos : 065 76 20 26

Di 3 de 14h à 18h

Ouverture gratuite du Musée de la Foire et de la Mémoire

Onzième rue 1A à Saint-Ghislain

Infos : 065 76 19 80

Ma 5 et 19 de 13h30 à 17h30

Atelier Aquarelle

Cours pour débutants et confirmés

Maison de la Citoyenneté

Infos : 065 76 19 24

Sa 16 dès 13h30

Challenge des Oursons

Cross du groupe scolaire de Baudour

Infos : 065 76 19 71

Lu 18 de 14h à 16h

Alzheimer Café

Maison de la Citoyenneté

Infos : 065 76 19 76

Ve 29 de 19h à 23h

Soirée jeux

Rendez-vous convivial pour jouer aux jeux de société en famille ou entre amis

Ludothèque de Saint-Ghislain

Entrée gratuite

Infos : 065 76 20 26



**La Ville de Saint-Ghislain
vous souhaite de joyeuses fêtes !**

Retrouvez le détail des activités sur



www.saint-ghislain.be



Ville de Saint-Ghislain



[villedesaintghislain](https://www.instagram.com/villedesaintghislain)